

Le projet de loi République Numérique enfin adopté



Le projet
de loi
République
Numérique
enfin
adopté

Après avoir été adopté par l'Assemblée Nationale au mois de juillet dernier, le projet de loi République Numérique l'a été à son tour par le Sénat. Sauf saisine du Conseil Constitutionnel dans les 15 prochains jours, la loi devrait donc être promulguée rapidement et plusieurs choses devraient donc changer dans les semaines à venir.

L'open data, une des nouveautés du projet de loi République Numérique

A l'occasion de sa séance publique du 28 septembre 2016, le Sénat a adopté définitivement le projet de loi « République Numérique » et ce à l'unanimité.

Deux mois après, les sénateurs font donc le même choix que les députés ce qui signifie que la promulgation de ce texte est pour bientôt.

Parmi les nouveautés qu'il apporte, il y a l'open data. En effet, ce projet de loi prévoit l'ouverture d'une partie des données de l'administration publique mais aussi des données de certaines sociétés du secteur privé ayant une mission de service public. Ceci est en particulier une grande avancée pour la recherche puisque des données à l'accès restreint seront accessibles à un public plus large.

Vers un meilleur accès aux réseaux numériques

Initié par Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, le projet de loi République Numérique a vocation à faciliter l'entrée de la République dans l'ère du numérique.

Par conséquent, les idées et mesures présentes dans le texte sont nombreuses et variées et visent à :

- Améliorer la protection des données sur le web
- Rendre accessible Internet au plus grand nombre
- Mettre en concurrence tous les acteurs de l'Internet
- Rendre obligatoire l'information « claire et loyale » des clients
- Accélérer la couverture du territoire en très haut débit
- Rendre accessible les contenus numériques aux personnes souffrant de handicap (visuel, auditif, etc...)
- Reconnaître le e-sport et définir le statut des joueurs

Autrement dit, la loi République Numérique devrait éclaircir bien des situations et cas complexes...[lire la suite]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute la France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur
: <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Le projet de loi République Numérique enfin adopté